Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 4 juillet 2016, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Julie Dumont et Amélie Lamontagne, messieurs les conseillers Germain Caron et Jules Roberge sous la présidence de Monsieur Yvon Bruneau, maire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

136-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

137-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR : Germain Caron

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses:	1 165 774,05$;
Salaires nets :	83 275,82$.

138-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

4. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

- Commission de la représentation électorale du Québec;
- Ministère des Transports du Québec – Programme AIIRL;
- Demande des résidents sur le chemin Plaisance;
- Plaintes de citoyens rue Rolland.

5. DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

5.1 Dépôt du certificat à la suite de la tenue du registre du Règlement nº 596-16

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement nº 596-16 intitulé «Règlement décrétant la construction d'un bâtiment abritant un Centre de la petite enfance et l'emprunt de 1 400 000$ nécessaire au financement».

5.2 Résolution d'appui – 3e Lien routier entre Québec-Lévis

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de la circulation sur le réseau routier des régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau routier adéquat reliant les deux rives à la hauteur de Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Lévis a lancé l'an dernier une campagne d'appui à un troisième lien entre Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que le projet d'un troisième lien routier, à l'est de Lévis, constituerait un des moyens pour s'attaquer aux problèmes de circulation dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet de troisième lien routier Québec-Lévis est actuellement en phase d'évaluation au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les gens d'affaires de la région se sont déjà prononcé sur la nécessité d'ajouter un lien supplémentaire entre les deux rives du fleuve lors de l'événement Vision-Affaires 2025 organisé conjointement par les Chambres de commerce de Lévis et Québec et la Jeune Chambre de commerce de Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet reçoit l'appui d'une très grande majorité de la population sur la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT que dans une perspective de développement global, ce projet doit être considéré comme la première priorité;

CONSIDÉRANT les récentes déclarations du ministre fédéral Monsieur Jean-Yves Duclos et du député fédéral de Louis-Hébert, Monsieur Joël Lightbound à l'effet que le gouvernement du Canada pourrait investir dans un projet de troisième lien entre Québec et Lévis;

139-16 IL EST PROPOSÉ PAR: Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR: Julie Dumont

ET RÉSOLU

1. De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prioriser la construction d'un troisième lien entre Lévis et Québec;
2. De demander à la Caisse de dépôt et placement du Québec de participer à ce projet majeur de développement économique;
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à :
   - Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches;
   - Monsieur Jacques Daoust, ministre québécois des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
   - Monsieur Jean-Yves Duclos, ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social pour Québec;
   - Monsieur Marc Garneau, ministre fédéral des Transports;
   - Monsieur Steven Blaney, député fédéral de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis;
   - Monsieur François Paradis, député de Lévis;

- Aux MRC de Bellechasse, Montmagny et Côte-de-Beaupré ainsi qu'aux municipalités constituantes;
- Monsieur Gilles Lehouillier, maire de Lévis;
- Monsieur Régis Labeaume, maire de Québec;
- Monsieur Christian Dubé, Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Monsieur Alain Vallières, directeur de Développement économique Bellechasse;
- Monsieur Yvon Laflamme, président de la Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins;
- Madame Karine Laflamme, présidente de la Chambre de commerce de Lévis.

5.3 Révision budgétaire – Office municipal d'habitation

140-16 IL EST PROPOSÉ PAR: Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR: Germain Caron

ET RÉSOLU d'accepter le budget révisé de l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de St-Henri qui prévoit une contribution de la Municipalité de 7 510$.

5.4 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil le programme du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

6. DOSSIER(S) – SERVICES PUBLICS

6.1 Critères d'évaluation des offres de services et pondération : Construction et réfection de trottoir sur la route du Président-Kennedy

141-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Germain Caron

ET RÉSOLU d'approuver les critères de sélection pour le choix d'une firme d'ingénierie en vue d'une soumission pour la construction et la réfection de trottoir sur la route du Président-Kennedy.

7. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Règlement modifiant le règlement de zonage visant la création des zones 22.1-Ha et 22.2-Ha à même la zone 22-Ha – Assemblée de consultation et adoption du second projet de règlement nº P16-4-2

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement nº P-16-4-2. Après la présentation de ce projet, le maire invite les personnes intéressées à le commenter.

À la suite de cette consultation;

142-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement nº P-16-4-2 et de le soumettre à la procédure d'approbation.

7.2 Règlement sur les P.I.I.A.-Adoption du premier projet de règlement nº P16-5-1

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer la création d'un ensemble commercial qui contribue à l'amélioration de l'esthétisme et la convivialité de l'entrée nord de la Municipalité tout en optimisant une offre de service accessible à tous;

143-16 IL EST PROPOSÉ PAR: Germain Caron

APPUYÉ PAR: Jules Roberge

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement nº P16-5-1 et de le soumettre à la procédure de consultation.

7.3 Règlement modifiant le règlement de zonage visant l'aménagement des stationnements à usage résidentiel – Assemblée de consultation et adoption du second projet de règlement nº P16-6-2

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement nº P16-6-2. Après la présentation de ce projet, le maire invite les personnes intéressées à le commenter.

À la suite de cette consultation;

144-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement nº P16-6-2 et de le soumettre à la procédure d'approbation.

7.4 Règlement modifiant le règlement de zonage visant l'ajout d'une note explicative à la Grille des spécifications relativement à la zone 34-C – Assemblée de consultation et adoption du second projet de règlement nº P16-7-2

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement nº P16-7-2. Après la présentation de ce projet, le maire invite les personnes intéressées à le commenter.

À la suite de cette consultation;

145-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Amélie Lamontagne

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement nº P16-7-2 et de le soumettre à la procédure d'approbation

7.5 P.I.I.A. – 110 rue Belleau

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6 Travaux d'entretien ruisseau Vien-Dalzill

CONSIDÉRANT qu'une demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement d'une partie du ruisseau Vien-Dalzill, situé entre les lots 2 360 407 et 2 359 261;

CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont localisés entièrement dans la Municipalité de Saint-Henri qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra répartir ces coûts aux propriétaires bénéficiant des travaux selon l'entente de répartition des coûts proposée et signée;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée.

146-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri a pris connaissance de la demande d'intervention sur le ruisseau Vien-Dalzill, qu'elle est favorable à la réalisation des travaux et qu'elle accepte d'assumer la totalité des coûts reliés à ces travaux. Ces coûts seront répartis selon l'entente signée par les propriétaires et récupérés par la taxation annuelle.

7.7 Autorisation pour émission d'un permis – 205 rue du Domaine-des-Îles

CONSIDÉRANT que l'ingénieur Gilles Larouche, de SolÉtudes Inc., a réalisé une expertise sur l'immeuble situé au 205 rue du Domaine-des-Îles concernant la forte pente affectant cette propriété;

CONSIDÉRANT que l'expertise en question a été réalisée conformément aux exigences du Règlement nº 505-10 concernant les conditions préalables à la délivrance d'un permis ou certificat dans les secteurs de mouvement de terrain ou de forte pente;

CONSIDÉRANT que l'expertise en question conclut que les travaux de construction peuvent être réalisés sur l'immeuble en question, et ce, sous certaines conditions;

147-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Amélie Lamontagne

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission de permis de construction pour la propriété située au 205 rue du Domaine-des-Îles, le tout conformément aux recommandations de l'ingénieur.

8. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point à discuter ce mois-ci.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Demande d'aide financière au programme PIC 150

148-16 IL EST PROPOSÉ PAR: Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR: Germain Caron

ET RÉSOLU la Municipalité de Saint-Henri autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération R-22 du Centre récréatif au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

QU'elle désigne monsieur Jérôme Fortier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

9.2 Demande d'aide financière au programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

149-16 IL EST PROPOSÉ PAR: Jules Roberge

APPUYÉ PAR: Julie Dumont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération R-22 du Centre récréatif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

QU'elle désigne monsieur Jérôme Fortier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un seul sujet est discuté, soit les bruits et la poussière provenant de TMS Systèmes sur la rue Commerciale.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare que la séance est levée.

Yvon Bruneau, maire

Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier